

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2308

22 septembre 2008

SOMMAIRE

Agrindus S.A.	110741	Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l.	110742
Aprilis Holding S.A.	110740	Le Traditionel Moderne S.à r.l.	110746
Bendil Holding S.à r.l.	110770	LSF5 European Investments I S.à r.l.	110749
Bhoutan 4 S.A.	110751	LSF5 MHB Investment S.à r.l.	110748
Books and Beans S.à r.l.	110750	Maine Coon S.A.	110740
CMSA S.A.	110745	Maitland Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	110748
Codere Finance (Luxembourg) S.A.	110750	MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à r.l.	110740
Cofalux S.à r.l.	110747	MeterInvest (Lux) Investment Company S.à r.l.	110749
Croser S.A.	110746	Montbrun Révision S.à r.l.	110784
dartalis S.A.	110739	Morgan Stanley Lyra S.à r.l.	110742
DIAC Holdings Sàrl	110761	Nove Czech Investment Company S.à r.l.	110743
DMC S. à r.l.	110742	Pergame S.A.	110738
Dresdner Leasing 6 S.à r.l.	110765	PVC (Lux) Investment Company S.à r.l.	110750
Ennen Global S.A., SPF	110755	Qiubits s.à r.l.	110749
EPI Oakwood GP 4 S.à r.l.	110752	Russia Investment S.à r.l.	110778
EPI Oakwood LP 4 S.à r.l.	110748	Schrader Investments Luxembourg S.à r.l.	110739
EPI Oakwood LP 5 S.à r.l.	110748	Secaron S.à r.l.	110739
Etablissement Trican S.A.	110738	Société de Développement et de Finance- ment Holding S.A.	110741
Euro-Fina S.A.	110740	Sopares	110741
Evorafin	110751	Stainex S.A.	110745
Evorafin	110751	Station Mortagua Carreira S.à r.l.	110747
Family Six S.A.	110743	SU European Properties S.à r.l.	110742
Fiduciaire Denis Soumann E.U.R.L.	110745	Tancrede S.A.	110751
GECGE Kosik Investors S.à r.l.	110743	Tockfeld A.G.	110744
GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l. ...	110738	Tranquera Investments S.A.	110746
Geosite C Sàrl	110738	Weekend S.à r.l.	110745
Harmony Halls S.à r.l.	110747		
Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.	110748		
Interprogramme S.A.	110744		
IP Lux 3 S.à r.l.	110749		
Key Note S.à r.l.	110747		
Laurad Groupe S.à r.l.	110744		

GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 97.815.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 30 mai 2008 que:

- Monsieur Michael Wunderbaldinger a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 03 septembre 2007,

- Monsieur Mathieu Cuvillier, demeurant professionnellement à Karlovo Namesti 10, CZ-120 00 Prague 2, République Tchèque, a été nommé comme nouveau gérant de la société avec effet au 30 mai 2008 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115551/1421/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pergame S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.662.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115985/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09267. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Etablissement Trican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.390.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115770/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01178. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Geosite C Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.719.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115993/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12878. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Schrader Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 111.624.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un acte notarié exécuté en date du 20 août 2008 entre Tomkins Engineering Sàrl, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.660, et Tomkins Investments Company Sàrl, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.563, que les 2.000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par Tomkins Investments Company Sàrl, prénommée.

Il ressort d'un acte notarié exécuté en date du 20 août 2008 entre Tomkins Investments Company Sàrl, prénommée, et Tomkins American Investments Sàrl, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 86.645, que les 2.000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par Tomkins American Investments Sàrl, prénommée.

A compter du 20 août 2008, les 2.000 parts sociales sont détenues par Tomkins American Investments Sàrl, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} septembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008115549/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

dartalis S.A., Société Anonyme,

(anc. Secaron S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.684.

—
RECTIFICATIF

Suivant un acte d'assemblée générale extraordinaire dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1659 du 5 juillet 2008, il y a lieu de lire à la page 79593:

"Titre II: Capital, Actions

Art. 5. (1^{er} alinéa). Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 EUR) représenté par DEUX MILLE (2.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune."

Luxembourg, le 26 août 2008.

Suit signature

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 1^{er} septembre 2008. Référence: LSO CU/00253. - Reçu quatorze euros, Droit d'Enregistrement: 12,- EUR + Droit de timbre: 2,- EUR = Total: 14,- EUR.

Pour le Receveur (suit signature).

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008116105/220/24.

(080134387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 80.133.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115933/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08890. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Euro-Fina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 20.882.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008116051/5770/12.

(080134577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Aprilis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.981.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115928/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02057. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Maine Coon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 14 août 2008

Monsieur GIANELLO Lorenzo, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelles période de trois ans. La société EASIT S.A est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéances lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

MAINE COON S.A

DONATI Régis / REGGIORI Robert

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115526/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Sopares, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.476.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 avril 2008

Monsieur Benoît LHEUREUX, né le 3 janvier 1956 à Lille, France, Président de Immochan International, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964, Croix, est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme
SOPARES
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008115529/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Société de Développement et de Financement Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 26.179.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANCOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT HOLDING S.A.
S. COLLEAUX / Ch. FRANCOIS
Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008115531/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 21.186.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2008, le mandat du Réviseur indépendant Lux-Audit Révision S.à r.l., a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009. Par cette même assemblée les dates et lieux de naissance de deux des trois administrateurs de classe B, nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2007, ont été rectifiés comme suit:

Monsieur Jean BODONI, né le 12 juillet 1949 à Ixelles (Belgique)

Monsieur Guy KETTMANN, né le 17 mars 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Luxembourg, 21 AOÛT 2008.

Pour AGRINDUS S.A., société anonyme
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-Président

Référence de publication: 2008116086/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008116076/212/12.

(080134358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 88.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008116073/212/12.

(080134366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

SU European Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.958.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52833 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008116088/211/11.

(080134505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

DMC S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.314.

Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique en date du 31 juillet 2008

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant supplémentaire de la société, et ce avec effet au 25 juillet 2008:

- Monsieur Jean François CORDEMANS, employé privé, né le 26 septembre 1960 à Blankenberge en Belgique, résidant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, 1211 GENEVE 11 en Suisse.

La durée de son mandat est illimitée.

Le 31 juillet 2008.

Certifié sincère et conforme

B. CHAPPELLIER / P. MESTDAGH

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008115535/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

GECGE Kosik Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 99.877.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 30 mai 2008 que:

- Monsieur Michael Wunderbaldinger a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 03 septembre 2007,
- Monsieur Mathieu Cuvillier, demeurant professionnellement à Karlovo Namesti 10, CZ-120 00 Prague 2, République Tchèque, a été nommé comme nouveau gérant de la société avec effet au 30 mai 2008 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115550/1421/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01608. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Nove Czech Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 82.808.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 30 mai 2008 que:

- Madame Sonia Slavtcheva a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 30 mai 2008,
- Monsieur Mathieu Cuvillier, demeurant professionnellement à Karlovo Namesti 10, CZ-120 00 Prague 2, République Tchèque, a été nommé comme nouveau gérant de la société avec effet au 30 mai 2008 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115552/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01611. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Family Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.967.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 06 août 2008 à 09.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Sandrine CECALA, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724, Luxembourg de sa fonction d'administrateur et de président.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

Monsieur Giacomo BATTERA, employé privé, né le 29 août 1973 à Venise en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724, Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008115524/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09852. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080133704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Tockfeld A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.555.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115547/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Interprogramme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 8.114.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 21 juillet 2008

- Monsieur Alan ABELA a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5.8.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERPROGRAMME S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115523/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Laurad Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 137.163.

—
La forme juridique de la société anonyme LAURAD GROUPE HOLDING S.A., associée de la société LAURAD GROUPE S.à r.l., a été changée en société à responsabilité limitée par acte notarié par devant M^e Jean SECKLER en date du 1^{er} avril 2008. La nouvelle dénomination est dorénavant LAURAD GROUPE HOLDING S.à r.l.

Pour avis sincère et conforme

Pour LAURAD GROUPE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008115544/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Weekend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 21.580.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour WEEKEND SARL

Signature

Référence de publication: 2008115863/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02143. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Stainex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6130 Junglinster, 16, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.741.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour STAINEX SA

Signature

Référence de publication: 2008115864/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02141. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Fiduciaire Denis Soumann E.U.R.L., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 85.288.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour FIDUCIAIRE DENIS SOUMANN EURL

Signature

Référence de publication: 2008115865/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02138. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

CMSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.866.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008115889/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 août 2008, réf. DSO-CT00252. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080134548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Tranquera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.683.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une nouvelle Présidente, Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

TRANQUERA INVESTMENTS S.A.

S. BOUREKBA / C. SCHWICKERATH

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008115532/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Le Traditionel Moderne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 9, rue Dicks Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 124.388.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115893/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01310. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Croser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 août 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008115546/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Station Mortagua Carreira S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 63.602.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115894/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01315. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Key Note S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 131.219.

Résultant de la transformation de la forme juridique de l'actionnaire unique de la société Key Note S.à r.l., d'une Société à Responsabilité Limitée à une Société Anonyme en date du 28 décembre 2007, l'actionnaire unique sera modifié comme suit: Kulczyk Investment House S.A., avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008115537/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Harmony Halls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 131.997.

Résultant de la transformation de la forme juridique de l'actionnaire unique de la société Harmony Halls S.à r.l., d'une Société à Responsabilité Limitée à une Société Anonyme en date du 28 décembre 2007, l'actionnaire unique sera modifié comme suit: Kulczyk Investment House S.A., avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008115538/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Cofalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 2, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 115.752.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115891/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01301. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 62.234.

—
Acte rectificatif enregistré le 20 décembre 2007: CL/05838

Acte rectificatif du dépôt de publication déposé le 27 décembre 2007: L070175849.05

Il y a lieu de lire Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie au lieu Mr Hermanus Roelof Wiliem Troskie.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116084/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

EPI Oakwood LP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.644.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52830 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008116091/211/11.

(080134641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

EPI Oakwood LP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.518.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52831 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008116094/211/11.

(080134635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

LSF5 MHB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 975.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.492.

—
L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson, Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116092/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

IP Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.248.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52483 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008116097/211/11.

(080134622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

LSF5 European Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 116.288.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson, Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116095/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Qiubits s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 127.851.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116021/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01007. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

MeterInvest (Lux) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 126.201.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008115886/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12448. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Codere Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.371.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 août 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008115888/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12464. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

PVC (Lux) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.297.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 25 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008115887/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12451. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Books and Beans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.004.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2008

L'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

1/ L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Georges WEBER, demeurant 8, rue de l'Aérodrome L-4012 ESCH-SUR-ALZETTE en tant que gérant unique et décide de nommer à sa place pour une durée déterminée de 12 mois, Monsieur Kabirou ADJIBADE demeurant 25, rue du Couvent L-1363 HOWALD en tant que gérant technique. Monsieur Roland WEBER demeurant 23, rue de Bettange L-4974 DIPPACH est nommé gérant administratif jusqu'au 31 décembre 2010.

21 La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Pour BOOKS AND BEANS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E., SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2008115541/514/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Evorafin, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 27.321.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour EVORAFIN, Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008115903/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00987. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Evorafin, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 27.321.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour EVORAFIN, Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008115904/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00991. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Bhoutan 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.721.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115910/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12764. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Tancrede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.958.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115911/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12768. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

EPI Oakwood GP 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.649.

In the year two thousand and eight, on the first of august.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPI Oakwood GP 4 S.à r.l.", a "Société à Responsabilité Limitée", having its registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the January 19, 2007, registered at the Luxembourg trade register section B number 124.649, published in the Luxembourg Mémorial C, number 753 on May 2, 2007 whose articles of association have not yet been amended.

The meeting is presided by Ms Jennifer Balcerzak, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Sonia Almeida, residing professionally in Luxembourg. The chairman requested the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Appointment of one category A manager and of 3 category B managers
2. Definition of powers of signature of the category A manager and the category B managers
3. Subsequent amendment of article eleven of the articles of association
4. Change of the Company's financial year
5. Subsequent amendment of article sixteen of the articles of association
6. Subsequent amendment of article seventeen of the articles of association

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to appoint Mr Yves Barthels as category A manager, Mrs Nicola Hordern Shaw, Mrs Anita Lyse and Mr Bruno Bagnouls as category B managers.

Second resolution

The meeting resolves grant the category A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any three category B managers.

Third resolution

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend Article eleven of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partner with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

The Managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination."

Fourth resolution

The meeting resolves to change the financial year of the Company, in order to start on January 1st of each year and to close on December 31.

Exceptionally, the financial year 2008 shall start on April 1st, 2008 and close on December 31, 2008, the annual accounts as at March 31, 2008 having already been approved by the shareholders.

Fifth resolution

In view of the above resolution, the meeting resolves to amend Article sixteen of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st."

Sixth resolution

In view of the above resolution, the meeting resolves to amend the first sentence of Article seventeen of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 17.** Each, year on December 31st, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPI Oakwood GP 4 S.à r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 19 janvier 2007 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 124.649, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 753 du 2 mai 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Jennifer Balcerzak demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Sonia Almeida, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Nomination d'un gérant de catégorie A ainsi que de trois gérants de catégorie B.
- 2.- Définition des pouvoirs de signature du gérant de catégorie A et des gérants de catégorie B.
- 3.- Modification subséquente de l'article onze des statuts de la Société.
- 4.- Modification de l'exercice social de la Société

5.- Modification subséquente de l'article seize des statuts

6.- Modification subséquente de l'article dix-sept des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer M. Yves Barthels en tant que gérant de catégorie A ainsi que Mme Nicola Hordern Shaw, Mme Anita Lyse et M. Bruno Bagnouls en tant que gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de trois gérants de catégorie B.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch mindestens drei Geschäftsführern geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und welche, mit oder ohne bestimmte Dauer, durch die Gesellschafter ernannt werden. Die Geschäftsführer bilden einen Verwaltungsrat welcher aus einem Kategorie A Geschäftsführer („A-Geschäftsführer“) und mindestens zwei Kategorie B Geschäftsführern („B-Geschäftsführer“) besteht. Die Geschäftsführer können jederzeit abberufen werden, mit oder ohne Grund, mit einem Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter.

Die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft hinsichtlich des Gesellschaftsziels, im Rahmen der Bestimmungen dieses Artikels, durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten.

Befugnisse, welche laut Gesetz oder dieser Satzung, nicht ausdrücklich der Hauptversammlung der Gesellschafter zugestimmt, sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Die Gesellschaft ist jederzeit durch die Einzelunterschrift des A-Geschäftsführers, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei B-Geschäftsführern verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann spezifische Aufgaben seiner Befugnisse an einen oder mehreren ad hoc Agenten subdelegieren.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Verantwortlichkeit und eventuelle Vergütung solcher Agenten, sowie die Dauer ihres Mandats und alle weiteren Bedingungen ihres Mandats.

Die Versammlungen des Verwaltungsrates können nur mit der Teilnahme von der Mehrheit der Geschäftsführer gehalten werden. In diesem Fall sind alle

Entscheidungen der Geschäftsführung rechtskräftig, insofern die Mehrheit der Anwesenden diesen zustimmt.

Alle Befugnisse und Vergütungen der Geschäftsführer, welche eventuell an einem späteren Zeitpunkt ernannt werden, zusätzlich oder in Ersatz der ersten Geschäftsführer werden im Nominierungsakt festgesetzt.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le 1^{er} janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, l'exercice social 2008 commence au 1^{er} avril 2008 et se termine au 31 décembre 2008, les comptes annuels au 31 mars 2008 ayant déjà été approuvés par les actionnaires.

Cinquième résolution

Ainsi qu'il résulte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article seize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres.»

Sixième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Am 31. Dezember jedes Jahres, erstellt die Geschäftsführung eine Bilanz welche das Inventar der Guthaben und Schulden der Gesellschaft, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung und eine Anlage mit einer Kurzfassung aller Verpflichtungen und Schulden der Gesellschaft enthält. Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dann den Gesellschaften vorgelegt.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. BALCERZAK, S. ALMEIDA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 août 2008 Relation: LAC/2008/32809. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008115433/211/173.

(080134144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Ennen Global S.A., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.277.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) CASIMIR S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.104,

ici représentée par Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008,

2) COMETEC S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108,

ici représentée par Monsieur Roberto MANCIOCCHI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 2008.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ENNEN GLOBAL S.A., SPF» (la Société).

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières pré-

cieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, sans toutefois s'immiscer dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.400.000,-) représenté par mille quatre cents (1.400) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 10:00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 19. Les présents statuts sont rédigés en langue française suivi d'une version anglaise; en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription

Les statuts de la Société ainsi établis, les comparantes, prénommées, déclarent souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

1) CASIMIR S.A., prénommée, sept cents actions	700
2) COMETEC S.A., prénommée, sept cents actions	700
Total: mille quatre cents actions	1.400

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de un million quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.400.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 7.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean QUINTUS, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1939, à Peppange, demeurant à L-7391, Blaschette, 11, rue de Fischbach,

b) Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946, à Ettelbrück, demeurant à L-5960 Itzig, 19, rue de l'Horizon,

c) COSAFIN S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227, Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques BORDET.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

VO CONSULTING LUX S.à r.l, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-4963, Luxembourg, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.459.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

6) Le siège social est fixé à L-2227, Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the third of July.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) CASIMIR S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2227, Luxembourg, 23, avenue de la Porte- Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 48.104,

Here represented by Mr Roberto MANCIOCCHI, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 1 July 2008,

2) COMETEC S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2227, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 48.108,

here represented by Mr Roberto MANCIOCCHI, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 30 June 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following articles of incorporation:

«Denomination - Registered office - Duration -Object - Capital

Art. 1. It is established a public limited liability company (société anonyme) under the denomination of "ENNEN GLOBAL S.A., SPF" ("the Company").

The Company shall be submitted to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial ("SPF Law ")".

Art. 2. The registered office shall be in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature and likely to impair normal business at the registered office or easy communication between that office and places abroad occur or will be imminent, the registered office may be declared to be temporarily transferred abroad, without, however, such temporary measure having any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The sole corporate purpose of the Company, barring any commercial activity, is the acquisition, holding, management and realisation of financial instruments in the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, of the one part, and of the other part that of cash and assets of any kind whatsoever held in account.

By financial instrument in the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, one ought to understand (a) any transferable and other securities, including in particular shares and other securities similar to shares, units of collective investment companies and organisations, bonds and other debt instruments, deposit certificates, cash orders and trade bills, (b) securities conferring a right to purchase shares, bonds and other securities by way of subscription, purchase or exchange, (c) forward financial instruments and securities entitling to a cash settlement (to the exclusion of payment instruments), inclusive of money market instruments, (d) all other securities representing property rights, debts receivable or transferable securities, (e) all instruments relating to underlying financial assets, to indices, to raw materials, to precious materials, to commodities, metals or merchandises, to other assets or risks, (f) debts receivable pertaining to the various elements listed under items a) to e) above, or rights on or pertaining to such various elements, whether such financial elements are materialised or dematerialised, transferable through credit onto account or tradition, in bearer or registered form, whether or not assignable, and whatever the law applicable to them. The Company may generally take all and any measures of supervision and control and carry out all and any operations and transactions it deems necessary or appropriate in view of the fulfilment and furthering of its corporate purpose in the broadest meaning,

without however interfering in the management of such participating interests as it may hold, while remaining at all times within the limits set by the SPF Law.

Art. 5. The share capital shall be one million four hundred thousand dollars of the United States (USD 1,400,000.-) represented by one thousand four hundred (1,400) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States (USD 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder. The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition.

The Company's shares may be created, at the holder's option, as certificates representing single or multiple shares.

The Company may repurchase its own shares under the conditions laid down by law.

A shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company.

Management - Supervision

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors comprising at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years; they may be re-elected and may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors shall be entitled to fill the post temporarily, after which a definitive election shall be effected at the next general meeting.

Art. 7. The Board of Directors shall be authorised to perform all acts which shall be necessary for or conducive to achieve the Company's object; any matters not reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation shall be within the scope of the board of directors.

Art. 8. The Board of Directors shall elect a chairman from among its members; in the absence of the chairman, one of the directors present may preside over the meeting.

The Board can validly conduct proceedings only if a majority of its members is present or represented, a proxy between directors, which may be given in writing, by telegram, telex or telefax, being permitted. In the event of urgent matters, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

The resolutions of the Board of Directors shall be passed by a majority of the votes cast; in the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The resolutions of the Board of Directors may be taken by circular resolutions.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, by video-conference or by any other similar means of communication whereby all persons participating in the meeting are able to hear and talk to each other. In that event, the director participating in a meeting by such means shall be deemed to be present at the meeting and shall be entitled to take part in voting.

A written resolution, signed by all the directors, shall be considered valid and proper as if it had been adopted at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such a resolution may be recorded in a single document or in several documents having the same content.

Art. 9. The Board of Directors may delegate all or any of its powers concerning day-to-day management and representation of the Company in connection with such management to one or more directors, managers, executives or other agents; these need not be shareholders of the Company.

Art. 10. The Company shall be bound by either the joint signatures of any two directors or by the single signature of the delegate of the board.

The signature of a single director shall, however, be sufficient to represent the Company validly in its dealings with public authorities.

Art. 11. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The Company's financial year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December.

Art. 13. Convening notices for the general meetings shall be issued in compliance with the legal provisions. They may be dispensed if all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been apprised of the agenda in advance.

Every shareholder shall be entitled to vote in person or by a proxyholder, who need not be a shareholder.

Each share shall confer one vote.

Art. 14. The duly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent all shareholders of the Company. It shall have the widest powers to carry out or ratify any acts that are of interest to the Company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profit.

The Board of Directors shall be authorised to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held on the last Friday in June at 10:00 a.m. at the Company's registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If such day is a public holiday, the annual general meeting shall be held on the next business day.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and compensations.

The net proceeds of the liquidation shall be distributed by the liquidator or liquidators to the shareholders in proportion to their participations in the capital of the Company.

Art. 18. The Law of 10 August 1915, on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Art. 19. These articles of incorporation have been drawn up in the French language followed by an English version; in the event of any discrepancy between the French and the English versions, the French version shall prevail.»

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2009.

Subscription and payment.

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties subscribe the shares as follows:

1) CASIMIR S.A., prenamed, seven hundred shares	700
2) COMETEC S.A., prenamed, seven hundred shares	700
TOTAL: one thousand four hundred share	1,400

All these shares are entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one million four hundred thousand dollars of the United States (USD 1,400,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at EUR 7,000.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Jean QUINTUS, administrateur de sociétés, born on 2 November 1939, in Peppange, residing in L-7391, Blaschette, 11, rue de Fischbach,
 - b) Mr Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, born on 16 February 1946, in Ettelbruck, residing in L-5960 Itzig, 19, rue de l'Horizon,
 - c) COSAFIN S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2227, Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 70.588, represented by Mr Jacques BORDET.
- 3) Has been appointed statutory auditor:

VO CONSULTING LUX S.à r.l, a limited liability partnership (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-4963, Luxembourg, 8, rue Haute, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 61.459.
- 4) The mandates of the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2009.
- 6) The registered office is fixed in L-2227, Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the parties appearing, the said proxy holder appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Roberto MANCIOCCHI et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2008, LAC / 2008 / 28009. — Reçu à 0,5%: quatre mille quatre cent six euros soixante-sept cents (4.406,67 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008115438/7241/323.

(080133781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

DIAC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.911.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

(1) CVC Capital Partners Asia II Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453 acting as general partner for and on behalf of CVC Capital Partners Asia Pacific II LP, a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK15195,

(2) CVC Capital Partners Asia II Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453 acting as general partner for and on behalf of CVC Capital Partners Asia Pacific II Parallel Fund -A, LP, a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK15194,

(3) CVC European Equity IV (AB) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461 acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners IV (A) LP, a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street., George Town, Grand Cayman, Cayman Island, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15604,

(4) CVC European Equity IV (AB) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461 acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners IV (B) LP, a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15898,

(5) CVC European Equity IV (CDE) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393 acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners IV (C) LP, a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15931,

(6) CVC European Equity IV (CDE) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393 acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners IV (D) LP, a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15934,

(7) CVC European Equity IV (CDE) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393 acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners IV (E) LP, a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at, Walker House, Mary Street, Goerge Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15933,

(8) Procific, a limited company, incorporated under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Charles Adams, Ritchie & Duckworth, Second Floor, Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Company Exempted of the Cayman Islands, under the number 52445,

(9) AlInvest Partners 2006 B.V., a Dutch commanditaire vennootschap incorporated under the laws of the Netherlands and having its registered office at 118, Jachthavenweg, NL-1081 KL Amsterdam, the Netherlands, registered at the Handelsregister van de Kamers van Koophande of Amsterdam under number 34221218, acting as general partner for and on behalf of AlInvest Partners CS Investments 2006 C.V., a Dutch limited partnership, having its principal place of business in 118, Jachthavenweg, NL-1081 KL Amsterdam, the Netherlands,

(10) HarbourVest International Private Equity Partners V- Direct Fund L.P., a limited partnership company incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at One Financial Center, 44th Floor, MA 02111 Boston, USA, registered under number 3979929 of the Secretary of State of Delaware,

(11) Partners Group Management Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, P.O. Box 477, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, registered with the Register of Guernsey under number 39377, acting as general partner for and on behalf of Partners Group Access IV, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 1BT Guernsey, registered with the Register of Guernsey under number 750,

(12) CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at, Walker House, Mary Street, Goerge Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK- 18598,

(13) Partners Group Management II Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, P.O. Box 477, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, registered with the Register of Guernsey under number 42604, acting as general partner for and on behalf of Partners Group Asia-Pacific 2005, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its business address at Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 1BT Guernsey, registered under number 3833001 of the Secretary of State of Delaware,

(14) CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at, Walker House, Mary Street, Goerge Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK- 18596, and

(15) CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at, Walker House, Mary Street, Goerge Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships., Cayman Islands, under number WK-18734,

being all the shareholders (the "Shareholders") of DIAC Holdings S.á r.l, a société a responsabilité limitée, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register of under section B number 120.911 (the "Company"),

all duly represented by Mrs Stella Le Cras, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of fifteen proxies under private seal given on 26, 27 and 30 June 2008,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the financial year of the Company in order for the financial year to start every year on 1 July and close on 30 June the following year.

2. Subsequent amendment of Article 11.1 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

110763

First resolution

The shareholders decide to change the financial year of the Company in order for the financial year to start every year on 1 July and close on 30 June of the following year.

As a result, the financial year that started on 1st January 2008 will close on 30 June 2008.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend Article 11.1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1 July each year and ends on the 30 June of the following year."

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxy holder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Ont comparu:

(1) CVC Capital Partners Asia II Limited, une limited company soumise au droit de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453 agissant en tant que general partner de et pour le compte de CVC Capital Partners Asia Pacific II LP, a limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK15195,

(2) CVC Capital Partners Asia II Limited, une limited company soumise au droit de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453 agissant en tant que general partner de et pour le compte de CVC Capital Partners Asia Pacific II Parallel Fund - A, LP, une limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK15194,

(3) CVC European Equity IV (AB) Limited, une limited company soumise au droit de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461 agissant en tant que general partner de et pour le compte de CVC European Equity Partners IV (A) LP, une limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK-15604,

(4) CVC European Equity IV (AB) Limited, une limited company soumise au droit de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461 agissant en tant que general partner de et pour le compte de CVC European Equity Partners IV (B) LP, une limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK-15898,

(5) CVC European Equity IV (CDE) Limited, une limited company soumise au droit de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 agissant en tant que general partner de et pour le compte de CVC European Equity Partners IV (C) LP, une limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK-15931,

(6) CVC European Equity IV (CDE) Limited, une limited company soumise au droit de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 agissant en tant que general partner de et pour le compte de CVC European Equity Partners IV (D) LP, une limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK-15934, and

(7) CVC European Equity IV (CDE) Limited, une limited company soumise au droit de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 agissant en tant que general partner de et pour le compte de CVC European Equity Partners IV (E) LP, une limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Îles Cayman, sous le numéro WK-15933,

(8) Procific, une société constituée sous les lois des Îles Cayman et ayant son siège social à Charles Adams, Ritchie & Duckworth, Second Floor, Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, Grand Cayman, Îles Cayman et immatriculée au Registrar of Company Exempted of the Cayman Islands, sous le numéro 52445,

(9) Alplinvest Partners 2006 B.V, une Dutch commanditaire vennootschap constituée sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à 118, Jachthavenweg, NL-1081 KL Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Handelsregister van de Kamers van Koophandel of Amsterdam sous le numéro 34221218, agissant en tant que general partner de et pour le compte de Alplinvest Partners CS Investments 2006 C.V., une limited partnership de droit néerlandais, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KL Amsterdam, Pays-Bas,

(10) HarbourVest International Private Equity Partners V - Direct Fund L.P., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à One Financial Center, 44th Floor, MA 02111 Boston, USA, immatriculée sous le numéro 3979929 du Secretary of State of Delaware,

(11) Partners Group Management Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Tudor House, P.O. Box 477, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, immatriculée au Register of Guernsey sous le numéro 39377, agissant au nom et pour le compte de Partners Group Access IV, L.P., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 1BT Guernsey, immatriculée au Register of Guernsey sous le numéro 750,

(12) CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504, agissant au nom et pour le compte de CVC European Equity Tandem Fund (A) L.P., une limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistré auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Îles Cayman, sous le numéro WK-18598,

(13) Partners Group Management II Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Tudor House, P.O. Box 477, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, immatriculée au Register of Guernsey sous le numéro 42604, agissant au nom et pour le compte de Partners Group Asia-Pacific 2005, L.P., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 1BT Guernsey, immatriculée sous le numéro 3833001 du Secretary of State of Delaware,

(14) CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504, agissant au nom et pour le compte de CVC European Equity Tandem Fund (B) L.P., une limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistré auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Îles Cayman, sous le numéro WK-18596 and

(15) CVC European Equity Tandem GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey et ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504, agissant au nom et pour le compte de CVC European Equity Tandem Fund (C) L.P., une limited partnership organisée et constituée aux îles Cayman et ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistré auprès du registre de Exempted Limited Partnerships, Îles Cayman, sous le numéro WK-18734,

étant les seules associées (les "Associées") de DIAC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 120.911 (la "Société"),

toutes dûment ici représentées par Madame Stella Le Cras employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de quinze procurations sous seing privé données les 26, 27 et 30 juin 2008.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société de sorte à ce qu'il débute chaque année au 1^{er} juillet et se clôture au 30 juin de l'année suivante.

2. Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts de la Société.

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

110765

Première résolution

Les Associées décident de modifier l'année sociale de la Société de sorte à ce qu'elle commence chaque année le 1^{er} juillet et qu'elle se clôture le 30 juin de l'année suivante.

Il en résulte que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2008 sera clôturée le 30 juin 2008.

Seconde résolution

Suite à la résolution précédente, les Associées décident de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.1. Exercice social.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du mandataire des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Stella LE CRAS et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC / 2008 / 26970. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008115414/7241/240.

(080133959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Dresdner Leasing 6 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.290.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of July

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The company Dresdner Bank Aktiengesellschaft, a licensed bank incorporated under the laws of Germany, with registered office in Frankfurt am Main, registered on the Trade register of Frankfurt am Main under number B 14.000 acting through its Luxembourg branch Dresdner Bank Aktiengesellschaft Niederlassung Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered on the Trade register of Luxembourg under number B 40.106, here represented by Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the representative and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability, (société à responsabilité limitée), which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The object of the company is the carrying out of any commercial and financial activity including the leasing of assets of whatever nature to entities that are either branches, subsidiaries or affiliated companies or that are entities that may not be considered as retail clients as well as the leasing of such assets from other entities.

The Company may in particular take up loans by whatever means (excluding the taking of loans from the public or deposits from the public), grant loans in any form whatsoever to group companies and grant securities and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign entities and acquire, hold, manage or dispose of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be "Dresdner Leasing 6 S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 6. The company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12.500,-), represented by six hundred and twenty five (625) parts of twenty Pounds Sterling (GBP 20,-) each.

Art. 7. The company's parts are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by at least two managers, not necessarily partners, appointed by the partners. The appointed managers will constitute a board of managers.

In dealing with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

The managers may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the board of managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

The meetings of the board of managers need to be held in Luxembourg. No board of managers may transact any business unless all managers in office are physically present or represented. Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of managers vote in favour of the resolution. Each manager has one vote unless he also acts as a proxyholder in which case he has two votes, one on behalf of himself and one as a proxy. The chairman of the board has no casting vote.

The Company may only be bound by the joint signatures of two managers unless any one manager or a third party has been authorised by a resolution of the board of managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

Art. 11. The manager assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The partners will have the power to appoint the managers and to dismiss such managers at any time in their discretion without giving reasons.

If at any time less than two managers are acting in such capacity, the partners shall, as soon as is reasonably practicable, take such steps as are necessary to appoint such number of replacement managers as is necessary to ensure that after such appointments become effective, at least two managers are appointed to administer the Company.

Art. 13. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 14. Each year on the 31st December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital. The balance may be used freely by the partners.

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions:

the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no earlier than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 17. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-mentioned party has subscribed for the parts as follows:

	Parts
The company Dresdner Bank Aktiengesellschaft acting through its Luxembourg branch Dresdner Bank Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg prenamed	625
Total: six hundred and twenty five parts	625

All the parts are fully paid up by payment in cash such that the sum of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12.500.-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to the fact.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

Valuation and costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 15,876.00 (exchange rate (median price) on July 25, 2008: GBP 1.- = EUR 1.27008).

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole partner took the following resolutions:

- 1.- The company is to have three managers.
- 2.- The following persons are appointed as managers:
 - Klaus Diederich, bank employee, born on May 26, 1958 in Oberhausen (Germany) with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
 - Andrea Stockemer, bank employee, born on March 14, 1966 in Bitburg (Germany) with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
 - Dr. Kai-Roderich Bringewald, bank employee, born on July 11, 1965 in Hannover (Germany) with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- 3.- The company KPMG Audit S.à.r.l of 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is appointed as statutory auditor, RCS Luxembourg B 103.590.
- 4.- The managers are appointed for an indefinite term.
- 5.- The appointment of the statutory auditor shall be for an indefinite term.
- 6.- The registered office is to be situated in Luxembourg at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing representative, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing representative and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing representative, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société Dresdner Bank Aktiengesellschaft, une banque ayant été constituée en Allemagne, avec siège social à Francfort am Main, inscrite au registre de commerce de Francfort am Main sous le numéro B 14.000, agissant par sa succursale Dresdner Bank Aktiengesellschaft Niederlassung Luxembourg avec siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40.106,

ici représentée par Sabine Hinz, mandataire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations commerciales et financières et en particulier le leasing d'actifs de toute nature à des entités qui sont ou bien des succursales, des filiales, ou des sociétés affiliées ou des entités qui ne sont pas considérées comme clients privés ainsi que le leasing d'actif d'autres entités.

La Société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens (excluant la souscription de prêt auprès du public ou le dépôt auprès du public), accorder des prêts par tous moyens à toute société du groupe et accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. La société peut aussi prendre des participations, sous quelque forme que ce soit dans des entités luxembourgeoises et/ou étrangères et acquérir, détenir, gérer ou transférer des actions, obligations, dettes et autres valeurs mobilières de toutes espèces. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Dresdner Leasing 6 S.à.r.l".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP), représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par au moins 2 gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les gérants désignés constitueront le Conseil de gérance

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants peuvent nommer un président du conseil de gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du conseil de gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du conseil de gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Le Conseil de gérance doit être tenu au Luxembourg. Aucun Conseil de gérance ne pourra passer de transaction à condition que tous les gérants soient présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de gérance sont passées valablement, si elles sont votées à la majorité simple des gérants en faveur de la résolution. Chaque gérant dispose d'un vote, sauf s'il agit également en tant que mandataire, dans quel cas il dispose de deux votes, un pour lui-même et un pour son mandat. Le président du Conseil de gérance n'a pas de vote prépondérant.

La société n'est engagée que par la signature conjointe de deux gérants, sauf si un gérant ou un tiers a été autorisé par une résolution du Conseil de gérance à engager la société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les gérants sont nommés par les associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Si à un moment moins de deux gérants agissent en cette capacité, les associés devront, dans les meilleurs délais, prendre les mesures nécessaires pour désigner un tel nombre de gérants remplaçants comme il est nécessaire d'assurer qu'après ces élections, au moins deux gérants sont désignés pour gérer la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société connaissance de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il semble approprié et à tout moment durant l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires, soumis uniquement aux conditions suivantes:

Le Conseil de gérance peut seulement prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires préparé au plus tôt 30 jours avant la date du Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent montrer qu'il existe un profit distribuable suffisant.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, la comparante mentionnée ci-devant a souscrit les parts sociales comme suit:

	Parts
La société Dresdner Bank Aktiengesellschaft agissant par sa succursale Dresdner Bank Aktiengesellschaft Niederlassung Luxembourg, prénommée,	625
Total: six cent vingt-cinq parts	625

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP), est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence au jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 15.876,00 (taux de change (median price) du 25 juillet 2008: GBP 1,- = EUR 1,27008).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée général extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2.- Sont nommés gérants:
 - Monsieur Klaus Diederich, employé de banque, né le 26 mai 1958 à Oberhausen (Allemagne) son adresse professionnelle étant au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
 - Madame Andrea Stockemer, employée de banque, née le 14 mars 1966 à Bitburg (Allemagne) son adresse professionnelle étant au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
 - Monsieur Dr. Kai-Roderich Bringewald, employé de banque, né le 11 juillet 1965 à Hannover (Allemagne) son adresse professionnelle étant au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- 3.- La société KPMG Audit S.à.r.l au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est désigné comme commissaire aux comptes, RCS Luxembourg, B 103.590.
- 4.- Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée.
- 5.- La désignation du commissaire au compte est faite pour une durée indéterminée.
- 6.- Le siège social se trouve au Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hinz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2008, LAC/2008/31600. — Reçu à 0,50%: soixante-dix-neuf euros vingt-trois cents (€ 79,23).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 6 août 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008115449/202/273.

(080134029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Bendil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.327.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company incorporated by the Laws of Luxembourg and having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Carin GEBENIUS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "BENDIL HOLDING S.à r. l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company

may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company incorporated by the Laws of Luxembourg and having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Carin GEBENIUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BENDIL HOLDING S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B).

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Gebenius, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 juillet 2008. LAC / 2008 / 27850. — Reçu à 0,5 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008115880/202/402.

(080134446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.273.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of June

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Barwa Bauinvest S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg trade register

here represented by Mr. Clément Martinez, private employee, having her professional address 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Russia Investment S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty- five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least or by the sole partner.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In case of several partners and in the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors of the partners, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of category A manager(s) and of category B manager(s).

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signatures of one category A manager and one category B manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of (i) the Category A Managers present or represented, and (ii) the consent of at least one Category B Manager, with at least the presence or the representation of the majority of Category A Managers and at least one Category B Manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution,

it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII, notably articles 200-1 and 200-2 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
Barwa Bauinvest S à.r.l., prenamed	500 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

General meeting of partners

The above named person represented as stated hereabove, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.
2. The following persons are appointed, for an indefinite period, as Category A managers of the Company:
 - Mr Ghassan Al Binali, Chief Business Development Officer, born on 1 January 1969, in Hidd (Kingdom of Bahrain), having his professional address C/o Barwa Real Estate & Co (Q.S.C.), United Building, 3rd Floor, Al Saad Street (P.O. Box 27777), Doha-Qatar
 - Mr. Mohammed Luftalla I A Sultan, born on 9 February 1973 in Qatar, having his professional address at C/o Barwa Real Estate & Co (Q.S.C.), United Building, 3rd Floor, Al Saad Street (P.O. Box 27777), Doha-Qatar

3. The following persons are appointed, for an indefinite period, as Category B managers of the Company:

- Mr. Renaud Labye, private employee, born on 11 September 1977, in Liège (Belgium), having his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;
- Mrs. Claudia Schweich, private employee, born on 1st August 1979 in Arlon (Belgium), having her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;
- Ms. Bouchra Akhertous, private employee, born on 8 October 1974 in Mont-Saint-Martin (France), having her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le 11 juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Barwa Bauinvest S à.r.l. une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège à Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes L-1728, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce du Luxembourg,

ici représentée par Mr. Clément Martinez, employé privé ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Russia Investment S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(nt) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dont, au moins, la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité de (i) tous les gérants de catégorie A présents ou représentés, et (ii) le vote favorable d'au moins un gérant de catégorie B, avec au moins la présence ou la représentation de la majorité des gérants de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - bilan - répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts souscrites
Barwa Bauinvest S à.r.l., susmentionnée	500 parts

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et les comparants représentés comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Ghassan Al Binali, Chief Business Development Officer, né le 1^{er} janvier 1969 à Hidd (Royaume du Bahreïn) ayant son adresse professionnelle à C/o Barwa Real Estate & Co (Q.S.C.), United Building, 3rd Floor, Al Saad Street (P.O. Box 27777), Doha-Qatar

- Mr. Mohammed Luftalla I A Sultan, né le 9 février 1973 au Qatar, ayant son adresse professionnelle à C/o Barwa Real Estate & Co (Q.S.C.), United Building, 3rd Floor, Al Saad Street (P.O. Box 27777), Doha-Qatar

3. Sont nommés gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Renaud Labye, employé privé, né le 11 septembre 1977, à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

- Mme Claudia Schweich, employée privée, né le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

- Mme Bouchra Akhertous, employée privée, né le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant représenté comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martinez, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 juin 2008. LAC/2008/24275. — Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 septembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008115447/202/356.

(080133754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Montbrun Révision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.501.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 juillet 2008

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115536/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.